

PRINCIPES SUR LA PERSÉCUTION LIÉE AU GENRE

GUIDE RESSOURCE



Un manuel pour la participation de la société civile

Développer de nouveaux principes sur la persécution liée au genre

Le Bureau du Procureur (le Bureau) de la Cour pénale internationale (CPI) est en train d'élaborer une nouvelle série de principes sur le crime de persécution liée au genre, qui met l'accent sur la prévention, la protection, la participation des survivant-e-s, ainsi que le secours et la réhabilitation. Les groupes de la société civile sont invités à se prononcer dès le début du processus afin de s'assurer que leurs communautés et leur expertise sont priorisées dans les nouveaux principes.

Grâce à un mouvement populaire mondial, nous avons réalisé des progrès considérables dans la sensibilisation des principaux acteurs au crime de persécution liée au genre. Des mécanismes d'imputabilité tels que la CPI ont renforcé leur connaissance de la persécution liée au genre et des stratégies permettant de tenir les auteurs responsables de leurs actes. Le moment est venu de renforcer ce travail et d'étendre ces progrès, au-delà de l'imputabilité, à d'autres domaines clés du droit et de la réponse aux atrocités, y compris les piliers de la prévention, de la protection, de la participation, ainsi que du secours et de la réhabilitation.

Les principes développeront une compréhension partagée de la persécution liée au genre à travers ces piliers, servant de nouvel outil pour les organes de traités des droits de l'homme, les expert-e-s en paix et sécurité des Nations Unies, les acteurs humanitaires et les défenseur-euse-s des droits humains. Ils renforceront la reconnaissance et la réparation des crimes et discriminations fondées sur le genre avant, pendant et après les conflits, à travers des pratiques communes conçues pour mettre fin aux cycles de violence et aider les survivant-e-s à accéder à une justice significative.

Il s'agit d'un moment crucial pour la société civile et les expert-e-s de se joindre à ce processus.



Qu'est-ce que la persécution liée au genre ?

Dans les pays et les conflits du monde entier, des crimes de genre et d'autres violences assimilables à des persécutions ont lieu bien trop souvent. En droit pénal international, la persécution liée au genre est le principal chef d'accusation juridique qui permet de tenir les auteurs de crimes de genre imputables lors de conflits et d'atrocités.

Les responsables de ces actes ont commis des persécutions fondées sur le genre, par exemple en attaquant des écoles de filles en Afghanistan, en torturant des femmes au Mali parce qu'ils jugeaient leurs jupes trop courtes, ou en infligeant, en Colombie, des violences sexuelles à des personnes parce qu'ils les percevaient comme des personnes LGBTQI+. La documentation et la recherche de justice pour les persécutions de genre peuvent aider à rendre visibles les discriminations historiques de longue date et les privations de droits fondamentaux à l'encontre de groupes tels que les femmes, les filles et les personnes LGBTQI+, ainsi que les personnes ciblées pour des identités à multiples facettes.

Pourquoi créer des principes sur la persécution liée au genre ?



Bien qu'elle figure dans les livres de droit depuis des décennies, il y a un manque de jurisprudence sur la persécution liée au genre. C'est pour cette raison que le Bureau du Procureur de la CPI a émis, en 2022, [la Politique sur le crime de persécution liée au genre](#). Cette politique, la première du genre, a été conçue pour renforcer l'obligation de rendre des comptes pour les crimes de persécution liée au genre. Cependant, il n'existe pas de principes directeurs sur la manière de prévenir et de protéger contre la persécution liée au genre ou de garantir que les survivant-e-s accèdent à leurs droits à la réparation et à la participation aux processus de paix et de justice transitionnelle. C'est pourquoi le Bureau du Procureur de la CPI a commandé l'élaboration de principes sur la persécution liée au genre.

Où en est la lutte contre la persécution liée au genre ?

L'inclusion de la persécution liée au genre comme crime contre l'humanité dans le Statut de Rome, qui a créé la CPI, a offert aux victimes une chance d'accéder à la justice pour les crimes fondés sur le genre. La nouvelle politique sur le crime de persécution liée au genre du Bureau du Procureur a fourni un cadre avant-gardiste pour l'imputabilité face à ce crime, et a servi d'outil technique pour les mécanismes d'imputabilité. En Colombie, la juridiction spéciale pour la paix (JEP) a inclus des accusations de persécution liée au genre dans des procès et a reconnu que les auteurs de ces crimes peuvent cibler les femmes et les personnes LGBTQI+ tant sur la base de leur sexe que de leur appartenance ethnique. Qui plus est, des observateurs internationaux ont donné suite à notre appel à rendre les talibans imputables face aux persécutions de genre perpétrées en Afghanistan.

Quel est le processus et le calendrier de la consultation ?

Le Bureau du Procureur de la CPI a lancé un appel à contributions pour la période allant de janvier au 22 novembre 2024, afin de contribuer à l'élaboration des Principes. Ce long processus d'un an de consultation de la société civile et des principales parties prenantes mobilisera la société civile, les communautés affectées, les activistes, les universitaires et les victimes/survivant-e-s à travers des ateliers, des séances d'information et des réunions avant et pendant la rédaction des Principes. Les conseillers et le personnel du Bureau du Procureur de la CPI, d'autres mécanismes de responsabilisation, des gouvernements, ainsi que des expert-e-s et des agences des Nations unies contribueront également au processus. À terme, les Principes associeront l'expertise de la société civile à celle d'expert-e-s juridiques internationaux, garantissant ainsi une approche exhaustive axée sur la prévention, la protection, la participation des survivant-e-s, ainsi que le secours et la réhabilitation.

Ces résultats alimenteront la rédaction des principes qui débutera en 2025. Le résultat final sera le lancement des Principes en octobre 2025, durant le 25e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Impliquez-vous !

Prévention, protection, participation, secours et réhabilitation

C'est un moment charnière dans l'histoire de la justice de genre, et le travail que nous faisons actuellement pour créer des principes inclusifs et intersectionnels sur la persécution liée au genre impactera les générations à venir. La société civile est invitée à partager des solutions concrètes qui abordent la persécution liée au genre en renforçant la protection et la prévention, et en garantissant une participation significative des survivant-e-s au processus de responsabilisation et de reconstruction. **Nous avons besoin de vous entendre !**

La Prévention

La prévention de la persécution liée au genre nécessite l'amélioration des stratégies de prévention de la violence de genre avant que les conflits ou les atrocités ne se produisent. Les stratégies peuvent inclure la poursuite de ceux qui sont responsables de violations du droit international, le renforcement des droits des femmes et des LGBTQI+ dans le cadre du droit national, le soutien aux initiatives de paix des femmes locales et aux processus de résolution de conflits, et la mise en œuvre de lois visant à prévenir la violence fondée sur le genre, en particulier à l'encontre des femmes, des filles et/incluant les personnes LGBTQI+. Questions clés à prendre en compte :

- ▶ Quelles sont les stratégies ou activités importantes pour la prévention de la persécution liée au genre même avant le début du conflit ?
- ▶ Quels types de lois ou de politiques sont importants pour prévenir la persécution liée au genre avant le début du conflit ?
- ▶ Comment les stratégies de prévention peuvent-elles être intersectionnelles et inclure toutes les communautés marginalisées qui sont vulnérables à la persécution de genre

La Protection

La protection contre la persécution liée au genre nécessite la mise en place de stratégies avisées pour protéger les femmes, les filles et les personnes LGBTQI+ de la violence basée sur le genre - y compris la violence sexuelle - dans les contextes de conflit et d'atrocités, ainsi que dans



les cas d'urgence et les situations humanitaires, telles que les camps de réfugiés. Questions clés à prendre en compte :

- ▶ Comment, pendant les conflits et les atrocités, garantir que les femmes, les personnes LGBTQI+ et toutes les communautés soient protégées contre les actes de persécution fondée sur le genre ?
- ▶ Comment les systèmes d'aide humanitaire et les dispositifs de protection des droits de l'homme peuvent-ils protéger au mieux contre la persécution liée au genre et tous les crimes fondés sur le genre ?

La participation

Une approche de l'imputabilité et de la construction de la paix, centrée sur les survivant-e-s, nécessite une participation significative des femmes et / y compris des personnes LGBTQI+ à tous les niveaux de prise de décision, y compris dans la gouvernance nationale, régionale et internationale, dans les mécanismes de paix et de justice transitionnelle, ainsi que dans d'autres processus de justice réparatrice.

Questions clés à prendre en compte :

- ▶ Qui sont les survivant-e-s de persécutions liées au genre et pourquoi leur participation aux processus de paix et de justice transitionnelle est-elle importante ?
- ▶ De quoi les survivant-e-s de la persécution liée au genre ont-ils besoin afin de garantir leur participation en toute sécurité et de manière significative aux réponses humanitaires, aux négociations de paix et à la construction de la paix ?
- ▶ Comment garantir que les processus de justice transitionnelle et restauratrice ainsi que d'autres mécanismes de responsabilisation intègrent de manière significative les survivant-e-s de persécutions liées au genre ?

Secours & réhabilitation

Les mesures de secours et de réhabilitation doivent aborder les crises internationales à travers un prisme qui tient compte de la question des genres, notamment en respectant la nature civile et humanitaire des camps de réfugiés et en prenant en considération les besoins des femmes, des filles et / y compris des personnes LGBTQI+ lors de la conception des camps et des installations de réfugiés. Questions clés à prendre en compte :

- ▶ Comment les acteurs humanitaires atteignent-ils les communautés et conduisent-ils en toute sécurité des actions d'information auprès des survivant-e-s de persécutions liées au genre pour s'assurer qu'ils ont accès à l'aide et à la réhabilitation ?
- ▶ De quels types de mesures de secours et de réhabilitation les survivant-e-s de la persécution liée au genre ont-ils besoin ?

Agissez et ajoutez votre voix !

► SIGNER LA LETTRE OUVERTE

MADRE sert de centre d'échange de commentaires et a compilé les réactions des organisations féministes communautaires du monde entier. Un résumé de cette compilation est disponible dans une lettre ouverte à [signer ICI](#).

► RÉDIGER VOTRE PROPRE CONTRIBUTION

Partagez vos idées directement avec les rédacteurs des Principes en rédigeant une contribution. Consultez les exemples de questions ci-dessus pour savoir quels sujets inclure dans votre contribution. Par exemple, votre contribution peut détailler les formes de persécution liées au genre qui se produisent dans votre région, ou comment les crimes basés sur le genre et les violations des droits de l'homme affectent les personnes qui sont confrontées à de multiples formes d'oppression ou de discrimination. Les contributions peuvent être envoyées d'ici le **22 NOVEMBER 2024** à **OTP.Policies@icc-cpi.int**

► FAITES PASSER LE MESSAGE

Partagez ce guide de ressources avec vos réseaux et réunissez les organisations de votre communauté pour vous assurer que vos points de vue sont entendus dans le cadre de ce processus historique. Envoyez un courriel à advocacy@madre.org avec vos questions ou vos idées. Il est essentiel de tirer profit de ce moment et de faire entendre votre voix.

Rejoignez-nous !

L'histoire de MADRE, un soutien au mouvement pour la justice en matière de persécution liée au genre

La persécution liée au genre et le Statut de Rome

La campagne pour la reconnaissance de la persécution liée au genre s'inscrit dans une longue lutte pour la justice de genre dans le droit international. Dans les années 1990, MADRE a hébergé le Women's Caucus for Gender Justice (le Caucus), une coalition mondiale de militants des droits de la femme qui travaillait à pallier les écarts entre les genres dans le texte du projet de Statut de Rome (le traité qui régit la Cour pénale internationale). La Human Rights and Gender Justice (HRGJ) Clinic de la CUNY Law School, connue à l'époque sous le nom de International Women's Human Rights (IWHR) Clinic, a servi de secrétariat au Caucus et a coordonné un effort visant à garantir que le Statut tienne compte des spécificités liées au genre dans les crimes, la procédure, les preuves et la composition de la Cour. Parallèlement, OutRight International (anciennement la Commission internationale des droits humains des gays et lesbiennes) et d'autres groupes LGBTQI+ se battaient à la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin et à l'Assemblée générale des Nations unies pour faire reconnaître les vulnérabilités accrues dont souffrent les personnes LGBTQI+ en raison de leur identité de genre.

En grande partie grâce aux efforts du Caucus, la persécution liée au genre a été codifiée en tant que crime (au lieu de la persécution liée au "sexe"). Le remplacement de "sexe" par "genre" dans la définition de la persécution est considéré comme l'une des mesures de protection les plus importantes adoptées à Rome. Cependant, le terme "genre" était assorti d'une définition opaque : Il est entendu que le terme "genre" se réfère aux deux sexes, masculin et féminin, dans le contexte de la société. Aucune autre catégorie protégée contre les persécutions ne fait l'objet d'une définition. La Coalition a également réussi à mobiliser les rédacteurs du Statut de Rome afin d'élargir la catégorie des violences sexuelles pour y inclure non



seulement le viol, mais aussi l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée et d'autres formes non définies de violences sexuelles.

La persécution des femmes et le texte préliminaire de traité sur les crimes contre l'humanité

En 2017, les membres du Caucus se sont à nouveau réunis et ont formé une nouvelle coalition d'organisations de la société civile et d'universités. La nouvelle coalition a cherché à s'assurer que le nouveau projet de traité sur les crimes contre l'humanité (CAH) reflète les avancées réalisées depuis la formation du Statut de Rome et qu'il révisé ou supprime la définition obsolète du genre.



Grâce au travail de la Coalition, dès décembre 2018, des centaines d'activistes, d'États, d'expert-e-s de l'ONU et d'individus se sont fait entendre auprès de la Commission du droit international (la Commission) chargée de rédiger le traité. Près de 600 organisations et universitaires, représentant plus de 100 pays et territoires, ont signé une lettre ouverte distribuée par la Coalition. Dix-neuf États ont soumis à la Commission des propositions affirmant que les droits des femmes et des personnes LGBTQI+ sont protégés par le droit pénal international et qu'un nouveau traité sur la CAH doit refléter ce principe. De même, en réponse à notre plaidoyer, plus de 35 rapporteurs spéciaux et expert-e-s de l'ONU ont présenté une requête appelant la Commission à réviser ou à supprimer la définition obsolète du genre.

La Commission a subséquemment retiré la définition du projet de traité sur la CAH, affirmant que le genre est entendu comme une construction sociale. Peu après, nous avons présenté les mêmes arguments à la Mutual Legal Assistance Initiative, qui a également retiré la définition obsolète de son projet de traité.

En 2021, le procureur de la CPI a nommé, pour la première fois, un Conseiller Spécial sur la Persécution de Genre qui a élaboré la première Politique sur le Crime de Persécution liée au Genre. Cette politique établit clairement que le fait de cibler des personnes pour les persécuter en raison de leur genre - y compris les femmes, les filles et les personnes LGBTQI+ - constitue un crime.

Principes relatifs à la persécution liée au genre

Complétant et approfondissant la politique de 2022 sur le crime de persécution liée au genre, cette nouvelle initiative contribuera à promouvoir davantage l'obligation de rendre des comptes, la transparence et la prévisibilité dans le travail du Bureau du Procureur de la CPI dans ce domaine crucial. Elle servira également d'orientation à plus grande échelle au niveau international, y compris pour les réponses humanitaires ainsi que pour d'autres mécanismes de responsabilisation.

Les principes seront élaborés sur la base du droit pénal international et du droit des droits de l'homme. Ils s'inspireront des traités et des principes généraux applicables ainsi que des règles du droit international, de la jurisprudence de la Cour et d'autres mécanismes pertinents en matière de droits de l'homme et de responsabilisation. Mais surtout, ils s'appuieront aussi sur les contributions et les expériences de la société civile, des victimes/survivant-e-s et de leurs représentants, des premiers intervenants, des États, des expert-e-s en droits de l'homme et en droit pénal, des universitaires et des militants.

Le moment est venu de vous prononcer dans le cadre des nouveaux Principes sur la persécution liée au genre !

N'OUBLIEZ PAS !

- ▶ **Signez la lettre ouverte en cliquant ici.**
- ▶ **Rédigez votre propre contribution et envoyez-la à OTP.Policies@icc-cpi.int avant le 22 novembre 2024..**
- ▶ **Faites passer le mot et partagez ce guide de ressources.**

MADRE

advocacy@madre.org

madre.org/gender-persecution